

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre à vingt heures trente, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

Date de convocation : 21 décembre 2023

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marie-Hélène DELTEIL – Aurélie POUJADE - Guilhem BOUCHER

Absent excusé : Marc RICHARD -

Secrétaire de séance : Guilhem BOUCHER

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 4 décembre 2023 est validé à l'unanimité

Délibération 2023.23

Validation du choix du peintre (huisseries mairie/ sdf/Eglise) à l'unanimité pour un montant de 2020€HT

Délibération 2023.24

Validation à 5 voix pour et 1 abstention du choix de l'entreprise Boucher pour le terrassement préalable à la pose des citernes souples pour un montant de 8894€HT

Délibération 2023.25

Le conseil municipal valide à l'unanimité la création de la ligne budgétaire 6184 correspondant à l'obligation légale de provisionner le budget formation des élus plafonné à hauteur de 20% du budget total dédié à l'indemnisation des élus.

Questions diverses

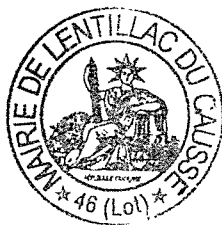
- Le conseil municipal adressera ses vœux aux habitants de Lentillac le dimanche 14 janvier et les convie à cette occasion à un pot de l'amitié à 11 h à la salle des fêtes.
-

Délibération 2023.26

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'autorisation faite à Mme le Maire d'emprunter la somme de 80.000€ pour réaliser les travaux de consolidation et d'extension du cimetière.

L'ordre du jour comportant quatre délibérations étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le secrétaire de séance
Guilhem BOUCHER



Le Maire
Françoise LAPERGUE